



-4100-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 18 janvier 2022, à 19 h 00, par voie de vidéoconférence, et ce, tel que requis par l'arrêté ministériel # 2021-090 du 20 décembre 2021. La séance est diffusée sur le Facebook de la Ville

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également par vidéoconférence :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière
Mme Lison Huard, greffière adjointe sont également présente.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2022-301 relatif au budget 2022.
4. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du règlement # 2022-301 relatif au budget 2022

R-220118-24

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement # 2022-301 a été donné par la conseillère Mme Nadine Gagné lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été présenté le 11 janvier 2022, conformément à l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture intégrale;



CONSIDÉRANT QUE la mairesse fait mention que ce règlement prévoit des revenus de 18 165 406 \$ et des dépenses de 20 292 298 \$ et qu'afin d'équilibrer le budget, un montant de 2 126 892 \$ sera pris à même le surplus accumulé non affecté.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-301 relatif au budget 2022

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 19 h 11, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.